

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
2 juillet 2020
COMPTE-RENDU

Le 2 juillet 2020, le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 juin 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

M. Arthur NAUTHONIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

- En matière d'affaires générales, le conseil municipal a à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal
- En matière de ressources humaines, le conseil municipal a à l'unanimité :
 - Adopté la mise en oeuvre du rifseep pour le grade des techniciens territoriaux
 - Décidé de recourir à un contrat d'apprentissage au sein des services techniques – espaces verts à compter du 1er septembre 2020
 - Autorisé Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour l'année scolaire 2020-2021
 - Autorisé l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour le responsable des services techniques et les deux responsables de service
 - Autorisé le renouvellement d'un contrat aidé au service espaces verts
- En matière d'affaires foncières, le conseil municipal a à l'unanimité :
 - Accepter la prise en charge de principe de la voirie et des réseaux du lotissement Le Lotier
 - Autorisé Mme le Maire à acquérir de plein droit la parcelle AH16 sis rue du Four à Chaux au nom de la commune
 - Adopté la régularisation foncière vente RACINE / commune Chemin de Parrot
 - Autorisé la cession d'une parcelle communale située à Carsac à Mme BARRERE née BIARD au prix qui sera fixé par les Domaines
 - Adopté la régulation foncière vente LACOSTE / COMMUNE Chemin du Douarat